



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX  
DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE FEVRIER  
2024 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25  
BIS RUE RAYMOND-DU-TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-24-048  
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « MES 4 MOMENTS », « JEROME ROYER », « PASSION DAMAS », « ABY GARDNER », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « MES 4 MOMENTS I » dont le siège est situé au 27 quai de Bonneuil à SAINT MAUR DES FAUSSES (94100), représentée par Madame Valérie FONSECA.

Durée : du lundi 5 février 2024 à 11h00 au lundi 12 février 2024 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « JEROME ROYER » dont le siège est situé au 40 Avenue Rabelais à FONTENAY SOUS BOIS (94120), représentée par Monsieur Jérôme ROYER.

Durée : du lundi 12 février 2024 à 11h00 au lundi 19 février 2024 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « PASSION DAMAS » dont le siège est situé au 28 rue Jules Guesde à GAGNY (93220), représentée par Monsieur Luca RIGAILL.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240219-Imc1H11551H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024  
Date de Publication : 19/02/2024

Durée : du lundi 19 février 2024 à 11h00 au lundi 26 février 2024 à 10h00.  
Montant du loyer charges comprises : 450 Euros.

⇒ « ABY GARDNER » dont le siège est situé au 20 rue Paul Doumer à NEUILLY SUR MARNE (93330), représentée par Monsieur Laurent LOPEZ.

Durée : du lundi 26 février 2024 à 11h00 au lundi 4 mars 2024 à 10h00.  
Montant du loyer charges comprises : 450 Euros.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240219-Imc1H11551H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024  
Date de Publication : 19/02/2024